

COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX

**EXTRAIT
DU
REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU
CONSEIL DE COMMUNAUTE**

**Séance du 27 juin 2014
(convocation du 17 juin 2014)**

Aujourd'hui Vendredi Vingt-Sept Juin Deux Mil Quatorze à 09 Heures 30 le Conseil de la Communauté Urbaine de BORDEAUX s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence de Monsieur Alain JUPPE, Président de la Communauté Urbaine de BORDEAUX.

ETAIENT PRESENTS :

M. JUPPE Alain, M. ANZIANI Alain, M. CAZABONNE Alain, M. DUPRAT Christophe, Mme BOST Christine, M. LABARDIN Michel, M. BOBET Patrick, M. DAVID Alain, M. RAYNAL Franck, M. MANGON Jacques, M. MAMERE Noël, M. PUJOL Patrick, Mme JACQUET Anne-Lise, Mme MELLIER Claude, M. DUCHENE Michel, Mme TERRAZA Brigitte, M. TOUZEAU Jean, Mme WALRYCK Anne, M. ALCALA Dominique, M. COLES Max, Mme DE FRANÇOIS Béatrice, M. HERITIE Michel, M. PUYOBRAU Jean-Jacques, M. SUBRENAT Kevin, M. TURBY Alain, M. TURON Jean-Pierre, M. VERNEJOUL Michel, Mme ZAMBON Josiane, Mme AJON Emmanuelle, M. AOUIZERATE Erick, Mme BERNARD Maribel, Mme BLEIN Odile, M. BONNIN Jean-Jacques, Mme BOUDINEAU Isabelle, M. BOUTEYRE Jacques, Mme BOUTHEAU Marie-Christine, Mme BREZILLON Anne, M. BRUGERE Nicolas, M. CALMELS Virginie, Mme CASSOU-SCHOTTE Sylvie, M. CAZABONNE Didier, Mme CHABBAT Chantal, M. CHAUSSET Gérard, Mme CHAZAL Solène, Mme COLLET Brigitte, M. COLOMBIER Jacques, Mme CUNY Emmanuelle, M. DAVID Jean-Louis, Mme DELATTRE Nathalie, Mme DELAUNAY Michèle, M. DELAUX Stéphan, M. DELLU Arnaud, Mme DESSERTINE Laurence, M. DUBOS Gérard, Mme FAORO Michèle, M. FELTESSE Vincent, M. FEUGAS Jean-Claude, M. FLORIAN Nicolas, Mme FORZY-RAFFARD Florence, M. FRAILE MARTIN Philippe, Mme FRONZES Magali, M. GARRIGUES Guillaume, M. GUICHARD Max, M. HICKEL Daniel, M. HURMIC Pierre, Mme IRIART Dominique, Mme JARDINE Martine, M. JUNCA Bernard, Mme LACUEY Conchita, M. LAMAISON Serge, Mme LAPLACE Frédérique, M. LE ROUX Bernard, M. LOTHAIRE Pierre, Mme LOUNICI Zeineb, Mme MACERON-CAZENAVE Emilie, M. MARTIN Eric, M. MILLET Thierry, M. NJIKAM MOULIOM Pierre De Gaétan, M. PADIE Jacques, Mme PEYRE Christine, Mme PIAZZA Arielle, M. POIGNONEC Michel, Mme POUSTYNNIKOFF Dominique, M. RAUTUREAU Benoit, Mme RECALDE Marie, M. ROBERT Fabien, M. ROSSIGNOL PUECH Clément, Mme ROUX-LABAT Karine, M. SILVESTRE Alain, Mme THIEBAULT Gladys, Mme TOURNEPICHE Anne-Marie, M. TOURNERIE Serge, Mme TOUTON Elizabeth, M. TRIJOLET Thierry, Mme VILLANOVE Marie-Hélène.

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :

M. CAZABONNE Alain à Mme CHABBAT Chantal à partir de 12h15
M. MANGON Jacques à Mme LAPLACE Frédérique à partir de 12h15
Mme VERSEPUY Agnès à M. LABARDIN Michel
Mme TERRAZA Brigitte à Mme BOST Christine à partir de 11h15
Mme FERREIRA Véronique à Mme TOURNEPICHE Anne-Marie
Mme KISS Andréa à Mme DE FRANÇOIS Béatrice
Mme BEAULIEU Léna à M. GUICHARD Max
Mme BOUDINEAU Isabelle à M. DUBOS Gérard à partir de 12h
M. BOURROUILH-PAREGE Guillaume à M. TOURNERIE Serge
M. CAZABONNE Didier à M. MILLET Thierry à partir de 12h15
Mme CAZALET Anne-Marie à Mme CUNY Emmanuelle
M. DAVID Yohan à M. BRUGERE Nicolas

M. FETOUH Marik à M. ROBERT Fabien
Mme FORZY-RAFFARD Florence à Mme COLLET Brigitte à partir de 12h
Mme JARDINE Martine à M. DELLU Arnaud à partir de 11h30
Mme LACUEY Conchita à M. PUYOBRAU Jean-Jacques à partir de 10h
Mme LEMAIRE Anne-Marie à M. POIGNONEC Michel
Mme PEYRE Christine à Mme ROUX-LABAT Karine à partir de 12h15
M. RAUTUREAU Benoît à M. RAYNAL Franck jusqu'à 10h30
Mme RECALDE Marie à M. ANZIANI Alain à partir de 11h15
M. TRIJOLET Thierry à M. LE ROUX Bernard à partir de 11h30

M. DELAUX Stephan à M. DUCHENE Michel à partir de 10h20

EXCUSES :

M. REIFFERS Josy

LA SEANCE EST OUVERTE

**Passation d'un protocole transactionnel entre la société QUADRIA et la
Communauté urbaine de Bordeaux - Autorisation et signature**

Monsieur ALCALA présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs

Le rapport de présentation :

A l'issue d'une procédure d'appel d'offres ouvert, portant sur la maintenance du parc de conteneurs pour la collecte mécanisée sur les communes de Blanquefort, Bordeaux (entre cours et boulevards) le Taillan Médoc, Parempuyre et Saint Aubin de Médoc, la société QUADRIA a été désignée titulaire du marché, notifié le 26 janvier 2007.

Ce marché n°07004U avait une durée de 42 mois soit jusqu'au 25 juillet 2010. Il s'agissait d'un marché à bons de commande avec un montant minimum de 566 930 € HT et un montant maximum de 728 910 € HT sur la durée totale du marché.

Le 23 février 2010, la société QUADRIA a adressé à La Cub un courrier de réclamation au motif que le montant minimum contractuel de 566 930 € HT ne serait pas atteint et que, par conséquent, elle subirait un manque à gagner estimé par elle à 97 823,02 € HT.

Après différentes réunions entre les deux parties de 2011 à 2013, il apparaît que plusieurs interventions demandées à la société QUADRIA, et réalisées par elle, ont été regroupées au sein d'un seul et même ordre de service et n'ont donné lieu, à chaque fois, qu'au paiement d'une seule intervention.

Suite à une analyse de tous les ordres de service émis, il apparaît que 8 542 interventions réalisées, au prix unitaire de 7,42 € HT, n'ont pas été facturées.

Le litige restant pendant, les parties ont convenu d'y mettre fin par la rédaction d'un protocole transactionnel dans lequel :

- la CUB convient de verser en conséquence à QUADRIA une indemnité de **78 000 € HT** concernant le préjudice subi, intégrant les révisions de prix et les intérêts moratoires
- QUADRIA en contrepartie renonce de manière irrévocable à saisir quelque juridiction que ce soit de tout recours envers la CUB au regard du préjudice subi.

Par voie de conséquence, la CUB, conformément aux termes de ce protocole transactionnel, reconnaît devoir s'acquitter auprès de QUADRIA, d'un montant forfaitaire de **78 000 € HT (soit 85 800 € TTC)**

Ces sommes sont imputées sur le budget annexe "Déchets Ménagers", programme 11P005 projets transverses, opération 11P005 0006 "fonctionnement de l'activité déchets ménagers" chapitre 67, article 678,

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir si tel est votre avis adopter les termes de la délibération suivante :

Le Conseil de Communauté,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code Civil et notamment son article 2044,

Vu le Code des Marchés Publics;

Vu le marché n°07004U;

Vu la réclamation de la société Quadria,

Vu le protocole transactionnel mis à la disposition des élus communautaires en application des articles L 2121-12 et L 2121-13 du CGCT,

ENTENDU le rapport de présentation

CONSIDERANT QUE

DECIDE

ARTICLE 1:

Le projet de protocole transactionnel est approuvé.

ARTICLE 2:

Monsieur le Président est autorisé à signer ledit protocole transactionnel mettant fin au litige pendant entre QUADRIA et la CUB.

ARTICLE 3:

La dépense correspondante est imputée sur les crédits du budget annexe 11 "déchets ménagers", programme 11P005 projets transverses, opération 11P005 0006 "fonctionnement de l'activité déchets ménagers" chapitre 67, article 678.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège de la Communauté Urbaine le 27 juin 2014,

Pour expédition conforme,
par délégation,
le Vice -Président,

**REÇU EN PRÉFECTURE LE
10 JUILLET 2014**

PUBLIÉ LE : 10 JUILLET 2014

M. DOMINIQUE ALCALA